



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-352

Déposé le : 21.05.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Infirmières et infirmiers au rabais ?

Texte déposé

En 2002, la Suisse romande décidait de placer la formation infirmière au niveau HES exclusivement. Quinze ans après, la question du positionnement de ce niveau de formation fait l'objet de questionnements et de sollicitations adressées aux autorités politiques demandant l'ouverture d'une filière infirmière supplémentaire au niveau école supérieure (ES).

Le personnel infirmier - présent 24/24h, 7/7j - est le premier et dernier filet de sécurité. De nombreuses études démontrent que le niveau de formation du personnel infirmier impacte la qualité du soin.

L'Académie suisse des sciences médicales indique que le niveau de Bachelor en soins infirmiers est une condition d'entrée à la profession infirmière. La plus-value clinique et économique fondent cette position.

Selon le communiqué de la HES-SO, « dans le cadre des constats posés et des réflexions menées, les directions des six hautes écoles du domaine Santé de la HES-SO ont estimé nécessaire de documenter les éléments-clés éclairant ce débat. Pleinement convaincues et unanimes, elles confirment l'intérêt stratégique et opérationnel de maintenir une seule filière de formation en soins infirmiers située au niveau HES dans le périmètre de la Romandie. De plus, en s'appuyant sur l'avis d'expert-e-s confirmé-e-s, elles mettent en exergue les enjeux sanitaires auxquels les diplômé-e-s HES sont appelé-e-s à répondre, ainsi que les effets négatifs d'un retour à un système de formation à deux niveaux. La présente prise de position du Conseil de domaine Santé de la HES-SO est une contribution à un véritable débat de société et une invitation à poursuivre le dialogue de qualité qui lui a permis de développer des prestations évolutives et adaptées aux réalités des terrains professionnels.

Huit thèses prioritaires ont été retenues ; elles démontrent :

1. les risques, en termes de sécurité des soins, à faire cohabiter des profils soignants insuffisamment différenciés.
2. l'intérêt des terrains cliniques de s'appuyer sur le tandem assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et infirmière et infirmier HES.
3. l'élargissement du bassin de recrutement d'ores et déjà réalisé avec le passage au niveau HES qui offre enfin aux détenteurs et détentrices d'un CFC un accès à un Bachelor, via la maturité professionnelle ou l'admission sur dossier.
4. une augmentation significative du nombre d'étudiant-e-s depuis l'entrée en vigueur du système Bachelor-Master-PhD en soins infirmiers.
5. l'impossibilité d'augmenter sans limite les places de stage, avec comme conséquence la diminution prévisible et paradoxale du nombre annuel de diplômé-e-s en cas d'ouverture d'une filière ES.
6. l'absence d'économie financière en cas d'ouverture d'une filière ES.
7. l'adéquation des compétences HES face aux enjeux de la santé du 21^e siècle.
8. les exigences légitimes de compétences de plus en plus élevées dans les milieux de soins communautaires et gériatriques.

En conclusion, le Conseil de domaine affirme la nécessité de préserver la cohérence et les potentialités des systèmes de soins et de formation en offrant, au niveau de la Romandie, uniquement le niveau de formation infirmière HES et en renforçant les conditions-cadres ainsi que les ressources permettant d'augmenter davantage encore le nombre d'étudiant-e-s en soins infirmiers au sein des six hautes écoles du domaine Santé de la HES-SO »

De plus, introduire une voie ES menacera également le profil des Assistantes en Soins et Santé Communautaire.

Source :

Swiss Nurse Leaders groupe romand, communiqué « je recrute HES » d'avril 2019

HES-SO, communiqué du 15.03.2019 : Prise de position et recommandation du domaine de la santé

Aussi j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle est la position du Conseil D'Etat concernant l'ouverture d'une filière infirmière supplémentaire au niveau école supérieure (ES) ?
- Quelle incidence pourrait avoir l'ouverture d'une filière (ES) sur la qualité de formation, donc sur la qualité des soins ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Yvan Pahud

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch